

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 8 février 2023

N° 07

**Objet : Demandes de subvention  
dans le cadre du dispositif «  
accueil pour tous » de la Caisse  
d'Allocations Familiales**

**Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

|                    |                  |                      |
|--------------------|------------------|----------------------|
| AUZET Guy          | CROZALS Florent  | PRIMITERRA Geneviève |
| BALIQUE François   | FLORES Sylvain   | REBOUL Childéric     |
| BASSET Françoise   | GRAVIERE Remy    | SAVORNIN Béatrice    |
| BERTRAND Philippe  | ISOARD Christian | TEYSSIER Eliane      |
| BOURJAC Jean Marie | LAQUET Laura     | UGHETTO Wendy        |
| CAZERES Benoit     | PELESTOR Michel  |                      |
| CHABAL CALVI Nadia | POURCEL Simone   |                      |

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :**

La communauté d'agglomération exerce la compétence enfance, petite enfance, et à ce titre, la gestion des Etablissements d'Accueil des Jeunes enfants et des accueils Collectifs de Mineurs sur une partie de son territoire.

Le développement et le maintien d'une offre d'accueil de qualité et adaptée aux besoins des familles, afin qu'elles puissent concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, représentent une ambition commune de la caisse d'Allocations Familiales et de Provence Alpes Agglomération.

La CAF du 04 soutient financièrement les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Chaque enfant, quels que soient ses besoins spécifiques, ses différences et ses potentiels doit pouvoir être accueilli dans une crèche ou un accueil de loisirs. Ces lieux sont par excellence des espaces de prévention et de dépistage précoce. A ce titre, les établissements d'accueil de jeunes enfants gérés par Provence Alpes Agglomération peuvent être amenés à accueil des enfants en situation de handicap. Ces accueils spécifiques peuvent entraîner le recrutement ou l'affectation de personnel supplémentaire en renfort afin de répondre aux besoins du handicap.

Le dispositif CAF « accueil pour tous » permet de solliciter des financements pour le renfort de personnel à hauteur de 60%.

Ceci exposé, il vous est demandé :

- D'approuver les demandes de subvention dans le cadre du dispositif « accueil pour tous » pour les années 2023 à 2026,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 15 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com